

Laïcité : 400 lycéens s'emparent du sujet

« Je suis là pour vous parler de la loi du 9 décembre 1905, loi de séparation des Églises et de l'État, qui permet d'assurer la liberté de conscience à toutes et à tous. La liberté de croire ou de ne pas croire, l'égalité des citoyens quelles que soient leurs convictions, la neutralité de l'État. » Vendredi matin, Eddy Khaldi, président de la Fédération des délégués départementaux de l'Éducation nationale, était au lycée professionnel Sauxmarais pour une rencontre-débat autour de la laïcité.

La veille, il avait échangé avec les élèves de [Millet](#) et l'après-midi, il allait débattre avec ceux de Doucet. Une initiative du Collectif laïcité Cotentin qui, à l'occasion de l'anniversaire de la loi, prend son bâton de pèlerin pour expliquer ce principe, clé de voûte de la République. Au total, plus de 400 jeunes étaient concernés, qui ont posé des questions parfois très pertinentes.

« La laïcité est-elle une exception française ? » ; « Cette loi s'applique-t-elle à l'ensemble de l'Union européenne ? » ; « La France est-elle la première nation à l'avoir adoptée ? » À l'issue de la rencontre, un fascicule résumant l'histoire de cette loi et ses principaux enjeux a été remis à chacun.



Grâce au Collectif laïcité Cotentin, des rencontres sur la liberté de conscience ont été organisées, jeudi et vendredi, dans les lycées cherbourgeois. Ici, les élèves de Sauxmarais. Ouest-France